

Participation des familles

CONTRIBUTION DES FAMILLES:

L'UDOGEC (Union Départementale des OGEC) voyant ses charges augmenter va procéder dans les prochaines années à une majoration des contributions versées par les OGEC. Pour 2018-2019, le montant appelé par l'UDOGEC passe de 16.50 € à 18.35 € / mois / élève. Afin de préserver l'équilibre financier de l'établissement, l'OGEC se voit contraint de répercuter cette augmentation sur les contributions des familles. Nous regrettons cette majoration qui n'améliorera pas les possibilités financières de l'établissement.

Le montant appelé pour les familles de l'école s'élèvera ainsi à 26.60 € / mois / élève.


Cette somme **globalise l'ensemble des frais** :

- la rétribution scolaire,
- l'assurance scolaire (les enfants sont assurés 7j/7, 24h/24),
- les frais de catéchèse et de culture chrétienne,
- l'achat des livres de littérature qui seront conservés par les élèves (du CP au CM2).

Le règlement se fait par prélèvement automatique le 5 de chaque mois. Il vous est également possible de régler l'ensemble de l'année scolaire dès la rentrée. Nous restons à votre disposition pour toute demande particulière.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

L'accueil périscolaire est un service municipal payant. Les tickets sont vendus sur place : un ticket par demi-heure. A compter de la rentrée 2018-2019, ce service sera facturé en fonction du quotient familial :

 Quotient familial	Enfants de Moutiers Les Mauxfaits	Enfants des autres communes
Inférieur ou égal à 900	0.60 € / ½ heure	0.70 € / ½ heure
Supérieur à 900	0.70 € / ½ heure	0.80 € / ½ heure

RESTAURATION SCOLAIRE : La restauration est gérée entièrement par le Collège St Jacques. Le paiement des repas se fait à l'avance sous forme de tickets achetés auprès du secrétariat du Collège.

Tarifs 2018-2019	Enfants de Moutiers Les Mauxfaits	Enfants des autres communes
	3.30 € / repas	3.95 € / repas

Les tickets sont vendus par carnet de 10 ou à l'unité par le Personnel du Collège. Tous les vendredis, vous pouvez également laisser un chèque dans le cahier ou la chemise de liaison de votre enfant. Vos tickets vous seront retournés pas le même moyen. Nous attirons votre attention sur le fait que ce chèque doit IMPERATIVEMENT se trouver dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant et précisant la classe de ce dernier.

<u>Achat des tickets avant la rentrée des classes (a secrétariat du collège St Jacques)</u>			
Lundi 27 août	Mardi 28 août	Jeudi 30 août	Vendredi 31 août
9h00 → 12h30	9h00 → 12h30	9h00 → 12h30	9h00 → 12h30
14h00 → 17h00	14h00 → 17h00		

Chaque matin les tickets seront ramassés par les enseignants ; afin de faciliter le travail de tous, **les tickets doivent être obligatoirement marqués au nom de votre enfant** et datés. Merci de votre compréhension.